

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 259 2 MARS 1953

n° 259 2

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date de publication
2 mars 1953

Date du numéro
1 avril 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 171 du 21 février 1938 portant création et organisation d'un cadre local de police à la Côte Française des Somalis : Vu le procès-verbal en date du 25 février 1953 de la Commission de classement du personnel susvisé

Vu l'arrêté n° 254 en date du 27 février 1953 fixant le tableau d'avancement pour l'année 1953 du personnel du cadre local de police de la Côte Française des Somalis;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promu, pour compter du 1er janvier 1953, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, dans le Cadre local de police de la Côte Française des Somalis : Au grade d'Inspecteur principal de 5° classe : M. Castellani, Inspecteur de 1re classe. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.